

Assemblée ordinaire tenue, le 7 septembre 2012 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaétan Lalande, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la Présidence de Monsieur David Pharand

Madame Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe, était aussi présente

Absence motivée : Monsieur Gilles Payer

12-09-16820 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h30.

Adopté

12-09-16821 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adopté

12-09-16822 Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 et 6 août 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des procès-verbaux du 3 et 6 août 2012 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adopté

Finance

12-09-16823 Lecture et adoption des comptes du mois d'août 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois d'août 2012 au montant de 178 807.31 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16106 à 16181 et prélèvements no 3019 à 3040 et 3043 à 3045 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 686.93\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois d'août 2012

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'août 2012 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 47 896.31\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de d'août 2012.

Claire Diné, dir.

Claire Diné, dir.-gén.

12-09-16824 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 août 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2012 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois d'août 2012 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée de septembre 2012 »

Monsieur Michael Kisielius – 2186, chemin Robin

Demande l'amélioration du chemin du Lac-Gagnon Est en face du chemin Robin.

**Monsieur Richard Martel, 2038, chemin du Lac-Gagnon Est
Monsieur Mark Conroy, 2034, chemin du Lac-Gagnon Est**

Demande le déplacement du ponceau décollant sur le lot 293, rang D, canton Gagnon.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

12-09-16825 Réforme cadastrale – désignation d'un représentant

Il est **résolu** unanimement

Que

Dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale, le Conseil de la municipalité de Duhamel désigne la directrice générale madame Claire Diné, la personne qui représentera notre municipalité en tant que grand propriétaire foncier;

Adopté

12-09-16826 Renouvellement du partenariat – Cuisine Partage

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte de renouveler l'entente de partenariat avec l'Alliance Alimentaire Papineau pour la réalisation d'une Cuisine Partage, pour la saison 2012-2013 ;

Que,

Le Conseil autorise par la même occasion l'utilisation de locaux nécessaires à la tenue de cette activité.

Adopté

12-09-16827 Projet d'entente intermunicipale concernant le parc industriel régional de la MRC de Papineau

ATTENDU que le Plan de développement et de diversification économique (PDDÉ) de la MRC a été adopté le 20 mai 2009 lors de la séance du Conseil des maires conformément à la résolution numéro 2009-05-339;

ATTENDU la résolution numéro 2011-11-208, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 novembre 2011, privilégiant le projet « Création d'un parc industriel régional de la MRC de Papineau à Thurso » issu du PDDÉ et y affectant une somme du Pacte rural 2007-2014;

ATTENDU les séances d'information tenues le 25 avril et le 20 juin 2012 auprès des membres du Conseil des maires sur le projet « Création d'un parc industriel régional à Thurso » et les recommandations qui en ont découlé;

ATTENDU que les municipalités locales intéressées et la MRC désirent se prévaloir des dispositions de l'article 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ainsi que des articles 579 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de conclure une entente inter municipale visant la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso;

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, confirmant, notamment l'ensemble de la démarche soumise dans le but de permettre aux municipalités locales ainsi qu'à leur population respective de se

positionner sur la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso en vertu de la *Loi*;

ATTENDU que selon la démarche privilégiée par les membres du Conseil des maires le 22 août 2012, les municipalités situées sur le territoire de la MRC ont jusqu'au 28 septembre 2012 pour adopter une résolution autorisant la conclusion de ladite entente;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les municipalités doivent, par la suite, réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter au cours de la semaine du 1^{er} octobre 2012 en lien avec ladite démarche préconisée;

ATTENDU que suite à ces étapes, la municipalité aura jusqu'au 31 octobre pour transmettre à la MRC sa position à l'égard du projet d'entente inter municipale visant la mise en place d'un parc industriel régional à Thurso;

ATTENDU le projet d'entente inter municipale concernant le parc industriel régional de la MRC de Papineau déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

Il est **résolu** unanimement

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter, autorise, par le biais de la présente résolution, la conclusion et la signature de l'entente inter municipale déposée durant la présente séance et visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel régional au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel accepte de présenter la présente résolution aux personnes habiles à voter pour approbation conformément à l'article 13.2 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément à l'article 532 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

QUE :

Le registre soit et est accessible de 9 heures à 19 heures le 5 octobre 2012, au bureau de la Municipalité de Duhamel, situé au 1890, rue Principale à Duhamel;

QUE :

Le résultat de la procédure d'enregistrement soit acheminé à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet, sous la signature de la secrétaire-trésorière et directrice générale;

ET QUE :

Dans la mesure où la présente résolution est approuvée par les personnes habiles à voter, autorise le maire, monsieur David Pharand et la secrétaire-trésorière, madame Claire Diné, à signer ladite entente inter municipale.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

VOIRIE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

Dépôt certificat – tenue de registre règlement 2012-07

Suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012-07 «Règlement décrétant les travaux de réfection majeurs du chemin Brazeau, décrétant une dépense 60 000\$ et un emprunt n'excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000\$.» tenue le 17 août 2012

Je, Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Duhamel, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 6;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3;

Que le nombre de demandes faites est de 1:

Que le règlement 2012-07 intitulé : «Règlement **décrétant les travaux de réfection majeurs du chemin Brazeau, décrétant une dépense 60 000\$ et un emprunt n'excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000\$.**».

Est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Duhamel, le 20 août 2012.

Monique Dupuis
Secrétaire-trésorière adj.

Dépôt certificat – tenue de registre règlement 2012-09

Suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012-09 «Règlement décrétant les travaux de construction d'un garage municipal et décrétant un emprunt de l'ordre de 325 000\$» tenue le 13 août 2012.

Je, Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Duhamel, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 911

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 102;

Que le nombre de demandes faites est de : 0

Que le règlement 2012-09 intitulé : «Règlement décrétant les travaux de construction d'un garage municipal et décrétant un emprunt de l'ordre de 325 000\$».

Est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Duhamel, le 20 août 2012.

Monique Dupuis
Secrétaire-trésorière adj.

12-09-16828 Signalisation – Aire de pique-nique Ile aux raisins

Attendu que la municipalité de Duhamel est d'avis qu'il y a lieu, notamment pour des questions de sécurité d'interdire le stationnement sur le côté ouest du chemin du Lac Gagnon Est à la hauteur de l'aire de pique-nique de l'Île aux raisins;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel interdit le stationnement à tout véhicule routier, sur le côté ouest du chemin du Lac-Gagnon Est à environ 3.8 Km du chemin du Lac Gagnon Est.

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'achat et l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur le côté ouest du chemin du Lac Gagnon à la hauteur de l'aire de pique-nique de l'Île aux raisins;

Adopté

12-09-16829 Réserve de sable et sel – déneigement des chemins

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise la préparation de la réserve de sable et sel pour la saison hivernale 2012-2013 ;

Que,

Le Conseil accepte l'achat de 120 tonnes de sel de déglacage au montant de 92.71\$ la tonne métrique;

Adopté

12-09-16830 Liste des priorités des travaux sur la 321 – demande au MTQ

Attendu la demande du Comité des Transports de la MRC de Papineau de fournir une liste des travaux routiers que la municipalité de Duhamel désire voir prioriser sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel demande au Ministère des Transports :

- d'améliorer la sécurité des usagers de la Route 321, à la hauteur du chemin Brébeuf et le chemin du Lac-Doré Sud en direction nord;
- stabiliser les accotements de la Route 321;
- faire un entretien régulier de la nouvelle asphalte afin qu'elle ne se détériore pas;

Adopté

12-09-16831 Demande d'autorisation du propriétaire du 130, chemin des Trembles

Considérant la demande du propriétaire du 130, chemin des Trembles, d'installer un ponceau de drainage en travers de son entrée et qui se prolongerait sur le lot 48, rang A, canton Preston, propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de transport recommande au conseil municipal d'accepter la demande de l'installation du ponceau;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le conseil de la municipalité de Duhamel, suite aux recommandations du comité de transport autorise le propriétaire du 130, chemin des Trembles d'installer un ponceau de drainage en travers de son entrée qui se prolongera sur le lot 48, rang A, canton Preston, propriété de la municipalité;

Adopté

12-09-16832 Travaux dans le cadre du programme d'Aide à l'Amélioration des Réseaux Routiers Municipaux

Il est **résolu** unanimement

Que

Dans le cadre du programme d'Aide à l'Amélioration des Réseaux Routiers Municipaux, le conseil de la municipalité de Duhamel autorise les travaux d'application d'asphalte recyclée sur des parties du chemin Preston.

Adopté

12-09-16833 Engagement d'un chauffeur-journalier occasionnel

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à l'effet de nommer monsieur Michel Bédard à titre de chauffeur-journalier occasionnel;

Il est **résolu** unanimement

Que

Suite à la recommandation du comité de sélection, les membres du Conseil nomment monsieur Michel Bédard à titre chauffeur journalier occasionnel, et ce, conformément à la convention collective.

Adopté

12-09-16834 Formation «Opérer un véhicule d'entretien hivernal»

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, messieurs Serge Grenon et Michel Bédard à suivre la formation «Opérer un véhicule d'entretien hivernal» offerte par la Commission scolaire des Trois-Lacs

Que,

Le coût d'inscription et les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives

Adopté

12-09-16835 Demande de modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ

Considérant que nous devons apporter une modification à la programmation pour faire en sorte que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), que les travaux prévus à la priorité 4 – Voirie locale soient modifiés de la façon suivante :

Le projet numéro P 41 « construction du chemin Brazeau » est modifié de sorte que l'affectation prévue de 20 000\$ est réduite à 15 000\$

Le projet numéro P39 « rechargement sur le chemin du Lac Gagnon est » est modifié de sorte que l'affectation prévue de 15 000\$ est augmentée à 20 000\$;

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité : Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

12-09-16836 Membres du CCU – Nomination

Attendu la démission de madame Nancy Lavoie, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, remercie madame Nancy Lavoie pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Que,

Les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel nomment, monsieur Luc Levasseur à agir à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un terme de 2 ans.

Adopté

12-09-16837 Demande de dérogation mineure – 1898-91-2035

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1257, chemin du Lac-Doré Nord désirent démolir et reconstruire leur chalet en fonction d'une marge de recul de 15 mètres plutôt que de 20 mètres;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est résolu **unanimentement**

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel, suite aux recommandations du CCU approuve la dérogation mineure dans le dossier 1898-91-2035 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction conditionnel à ce que :

- la bande riveraine de 15 mètres soit respectée;
- la marge de recul de 3 mètres soit respectée;
- les deux lots soient annexés;
- la roulotte soit enlevée ;
- le hangar soit démoli;
- la réalisation des travaux soit effectuée dans les 12 mois suivant la résolution;

Adopté

12-09-16838 Demande de dérogation mineure – 1316-13-0809

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'île 1-1-3 sur le Lac-Gagnon, désirent agrandir son bâtiment principal, que l'empiètement de la bande de protection riveraine serait de 1.09 mètre d'un côté et de 0.51 mètre de l'autre;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est résolu **unanimentement**

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel, suite aux recommandations du CCU approuve la dérogation mineure dans le dossier 1316-13-0809 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction conditionnel à ce que :

- la bande riveraine de 15 mètres soit respectée;
- s'engage à obtenir un certificat de conformité pour l'installation septique;
- la réalisation des travaux soit effectuée dans les 12 mois suivant la résolution;

Adopté

12-09-16839 Demande d'acquisition du lot 344, rang D, canton Gagnon

Considérant les deux lettres du 20 et 29 juillet 2012 des propriétaires du 2352 et du 2344, chemin du Cap en complément à leur demande du 30 avril 2012, pour que la municipalité acquière le lot 344, rang D, canton Gagnon;

Considérant que cette demande a été analysée par les membres du CCU;

Considérant que cette partie de lot sert d'entrée commune aux 3 propriétaires;

Considérant que la municipalité de Duhamel n'a pas l'intention d'acquérir le lot 344, rang D, canton Gagnon;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le conseil de la municipalité de Duhamel informe les propriétaires du 2353 et du 2344, chemin du Camp, qu'elle maintient sa résolution 12-07-16782 de ne pas acquérir le lot 344, rang D, canton Gagnon;

Que

La municipalité de Duhamel demande au ministère des Ressources Naturelles de préserver le caractère public de ce lot;

Adopté

12-09-16840 Honoraire professionnel en urbanisme – analyse des soumissions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation auprès de 3 firmes d'urbanisme dans le but de permettre la révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme, conformément aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la soumission reçue à savoir :

Groupe IBI/DAA Inc. \$ 44 725.28\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le dépôt du rapport du comité de sélection démontre que la soumission déposée est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de retenir la firme d'urbanisme «Groupe IBI/DAA Inc», pour un montant global de 44 725.28\$ taxes incluses ;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel retient la soumission déposée par la firme d'urbanisme «Groupe IBI/DAA Inc», pour un montant global de 44 725.28\$ taxes incluses ;

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

12-09-16841 Adhésion Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'adhésion d'un an auprès de la chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation au montant de 180\$ plus taxes.

Adopté

12-09-16842 Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation – golf annuel

Considérant la demande de participation au 13^e tournoi de golf annuel de la Fondation CLSC-CHSLD de la Petite –Nation;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve de verser une somme de 125.00\$ à titre de don à la Fondation CLSC-CHSLD de la Petite-Nation ;

Adopté

12-09-16843 Tarif publicitaire pour les commerçants – site Web et panneaux publicitaires

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel statue qu'à compter de 2013 les commerçants de Duhamel qui désirent utiliser les panneaux publicitaires aux 3 entrées de la municipalité et s'afficher sur le site internet de Duhamel pourront le faire gratuitement en s'adressant au bureau de la municipalité;

Que

Pour les commerçants de l'extérieur des frais de 50\$ par année seront appliqués pour l'utilisation des panneaux publicitaires et des frais de 50\$ par année pour s'afficher sur le site Web de la municipalité.

Adopté

12-09-16844 Aide financière – Association des propriétaires du Lac Gagnon

Considérant que l'APLG a signé une entente avec la SÉPAQ au sujet du terrain situé dans la partie sud du Lac Gagnon ;

Considérant que la SÉPAQ exige une compensation financière de 1200\$ pour justifier l'accès public à sa propriété ;

Considérant que l'accès de ce terrain est ouvert à tous les résidents de Duhamel et au public en général;

À ces causes, il est **résolu** unanimement

Que

La municipalité de Duhamel verse une aide financière de 1 200\$ à l'Association des propriétaires du Lac Gagnon

Adopté

12-09-16845 125^e anniversaire de Duhamel - Appui au comité organisateur

Considérant que la municipalité de Duhamel endosse le calendrier des activités du 125^e anniversaire de Duhamel;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel chiffre son appui nature (location de la salle, patinoire, génératrice, chaises et table) à 2 025\$

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui le comité organisateur du 125^e de Duhamel, dans leur demande d'aide financière au programme **Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine** (DCAP), volet II **Commémorations communautaires** pour les activités qui se dérouleront au courant de l'an 2013.^[r1]

Adopté

12-09-16846 Pont Iroquois – demande d'appui des Maraudeurs

Considérant que le pont du ruisseau Iroquois a été fermé par le Ministère des Ressources Naturelles;

Considérant que le pont du ruisseau Iroquois est utilisé pour les sentiers multifonctionnels et par les clubs de motoneigistes;

Considérant que le pont du ruisseau Iroquois dessert des citoyens pour avoir accès à leur propriété;

Considérant que les Maraudeurs, œuvre dans les domaines de développement touristique et partagent les différentes ressources de loisirs et sports de notre territoire;

Considérant les frais exorbitants pour la réparation du pont du ruisseau Iroquois;

Considérant la résolution du Conseil de la municipalité de Duhamel numéro 12-08-16814 qui verse une aide financière au Club des Maraudeurs, pour l'étude et la préparation d'un plan et devis pour un montant de 6 500\$ plus taxes, conditionnel à ce que l'organisme demande une aide financière pour la réparation du pont;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel a donné le mandat au club de motoneige Les Maraudeurs Inc. promoteur de la réfection du pont du ruisseau Iroquois;

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui les Maraudeurs, dans leurs différentes démarches de recherche financière pour la réparation du pont Iroquois situé dans le corridor du sentier de motoneige ainsi que pour les sentiers multifonctionnels.

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel octroiera jusqu'à concurrence de 10% du coût du projet, incluant le 6,500\$ de la résolution 12-08-16814., une subvention aux Maraudeurs dans le cadre de la réparation du pont Iroquois. La participation financière de la municipalité de Duhamel ne pourra excéder la somme de 13 595\$;

Adopté

12-09-16847 Demande d'appui – prolongement du sentier de la route des Zingues sur le territoire de la MRC des Laurentides

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel appui la municipalité de La Minerve dans leur demande auprès de différents ministères dans le projet du prolongement du sentier des Zingues sur le territoire de la MRC des Laurentides direction Labelle.

Adopté

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

12-09-16848 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à 20H55.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Diné, gma
Directrice générale

